

Comité de Programmation LEADER Ardèche³
Relevé de décisions du Comité de programmation
N°22 du 04/07/2019 à Lyas

Membres publics :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Dominique ALLIX, Alain GIBERT ;
- Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale : Pierre CHAPUIS, Pascal WALDSCHMIDT ;
- Syndicat Mixte Centre Ardèche : Alain SALLIER ;
- Communautés de Communes : Catherine FAURE ;

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 6

Membres privés :

- Représentant démocratie participative : Marcel HUDELOT ;
- Initiative26.07/Plateforme Initiative Ardèche méridionale : Michel CAHEN, Alain CHARROUD ;
- Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne : Jean-Louis TESTUD ;
- Agri Bio Ardèche : Lynda BOUET ;
- Gérant de la SARL Terre Adélice / Association AMESUD : Bertrand ROUSSELLE, Nicole KOPP ;
- Entrepreneure en développement rural et transition alimentaire : Charlène NICOLAY ;
- Association Méz'Art : Hubert-Marie PITEUX ;
- Experts en urbanisme : Orane DIAS, Quentin CHEVALIER ;
- Fondation du patrimoine : Franck DE PIERREFEU ;
- Collectif Pétales 07/Experte en sciences de l'environnement : Marie SIMON, Lila BENZID ;

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 10

Membres excusés :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Lorraine CHENOT, Agnès HOCQUET ;
- Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale : Georges FANGIER ;
- Communautés de communes : Robert VIELFAURE ;
- Conseil Local de Développement : Renzo CATTANEO
- Experte en patrimoine naturel : Laurence JULLIAN ;
- Association Mézenc-Gerbier : Dimitri BRUN
- Habitat Jeunes Privas : Edith ESTRADÉ
- Association l'Art Sème : Lisa GIMENEZ

Techniciens présents :

- Service unifié LEADER : Elisa JAFFRENNOU, Marthe BABAY, Florence DODET, Pascale LIOUTIER, Gabriel PIC, Marlène RATEL, Karine LAGARDE, Chloé WIDLING.

La séance débute à 18h00.

1) Vérification du double-quorum

Pour ce Comité de programmation, 20 membres sont présents. Parmi eux, 16 membres, dont 10 membres privés, prennent part au vote (soit le titulaire s'il est présent ou le suppléant en l'absence du titulaire). Le double quorum (au moins 12 membres votants sont présents, dont au moins la moitié de membres privés) est donc respecté.

2) Retour sur la réunion régionale GAL/Autorité de Gestion du 18 juin 2018

Un nouveau calendrier officiel LEADER a été annoncé. Concrètement, il est proposé de décliner ce calendrier comme suit à l'échelle de GAL Ardèche³:

- 31/12/2021 : date limite de dossier complet
- 30/06/2022 : date limite de fin de réalisation du projet
- 30/10/2022 : date limite de dépôt DDP au GAL

3) Calendrier du 2^e semestre 2019

Le calendrier du 2e semestre est présenté :

Comités de programmation LEADER	Envoi du dossier de séance	Auditions	Date limite de dépôt de demandes de subvention
CP N°23 : Mardi 22 octobre 18h	11 octobre	Jeudi 26 septembre	31 août
CP N°24 : Jeudi 12 décembre 18h	2 décembre	Jeudi 21 novembre	30 octobre

Le GAL rencontrant des difficultés pour avoir des membres présents aux auditions, les membres du GAL sont vivement encouragés à noter les dates dans leurs agendas.

Un point de vigilance est mentionné concernant la date du **12 décembre** pour les élus, qui sont très sollicités à cette période de l'année.

4) Election de la Vice-présidence privée « Modèles économiques innovants »

Suite au départ de Pierre LADET, une seule candidature a été reçue pour le renouvellement du poste, celle de Bertrand Rousselle, qui présente sa candidature en séance. La Présidente du GAL, représentée ce soir par Dominique ALLIX, Président de séance, propose d'accepter cette candidature.

Bertrand Rousselle est ainsi élu vice-président du GAL à l'unanimité (il ne prend pas part au vote).

5) Etat d'avancement de la démarche de changement de pratiques engagée

Marie SIMON apporte quelques retours suite à l'expérimentation de nouvelles pratiques au sein du comité de programmation. La dynamique est enclenchée, il faut l'observer et l'analyser, pour en tirer des conclusions. Certains éléments sont régulièrement discutés au sein de l'atelier « Jeunesse & Gouvernance ».

Marie SIMON propose d'élargir le recueil des réactions en mettant en place un document partagé en ligne (pad), que chacun est invité à alimenter au fil de l'eau. Ces remarques constructives permettront d'alimenter le prochain atelier « Fonctionnement du Comité de programmation » qui aura lieu en septembre.

Pratiques mises en application :

- Un carton jaune et des gommettes pour tous (titulaires, suppléants, jeunes ...)
- Auditions :
 - Organisation : préciser lors des auditions quel(le)s jeunes sont présents en tant qu'élu(e)s et quel(le)s jeunes assistent à l'audition en tant qu'observateur(trice). Cela peut permettre de mieux prendre en compte ces deux manières différentes de participer aux auditions.
 - Restitution : présenter tous les membres qui ont mené l'audition, même si un seul restitue et rappeler que la restitution c'est un retour sur le vécu et pas la lecture de ce qui est dans le dossier de séance.
- Privilégier une organisation sans tables pour plus de convivialité (Cf. Comité du 21 mars à la Résidence habitat jeunes à Privas)
- Systématiser l'évaluation en fin de Comité (cf. diagramme), accessible à tous (élus privés, élus publics, techniciens et jeunes observateurs), avec un duo facilitant : c'est l'intérêt de changer les pratiques pour tous ; faire un retour suite au Comité (par courriel, ou en début de prochain CP)
- Davantage de prises de paroles diversifiées, d'échanges et de débats
- Trouver une solution (étiquettes) pour permettre en séance d'identifier qui est qui, et à quel titre il siège permet de mieux comprendre la prise de parole de chacun)
- Ne pas oublier les règles précédentes : les coups de cœur

Pratiques à mettre en place :

- Posture des techniciens : vigilance à ne pas rentrer dans la justification des dossiers mais bien apporter les éléments complémentaires factuels qui enrichissent les échanges des élus
- Mettre en place des cartes avec distribution de « rôles » à étudier : gestion du temps, distribution de la parole, observation du fonctionnement
- Vigilance à limiter les apartés : attention au respect du travail de chacun
- Continuons à expérimenter la place des jeunes dans tous les espaces de gouvernance :
 - Leur place dans la gouvernance et la prise en compte des jeunes dans les projets doivent être une vigilance permanente de tous, car il faut continuer à inciter des jeunes à participer à toutes nos instances.

Concernant la proposition d'ouvrir l'exécutif à des observateurs, les membres échangent sur l'intérêt que cette possibilité ne soit pas ouverte qu'aux jeunes, mais également à tous les membres du Comité de programmation.

6) Avenant n°3 à la convention LEADER : décision

Les modifications apportées à la convention LEADER et présentées dans le dossier de séance portent sur les points suivants :

- Modification de l'annexe 1 – Liste des communes ;
- Modification de l'annexe 2 « éléments financiers » suite à l'obtention de l'enveloppe complémentaire ;
- Modification des fiches actions : simplification et actualisation. Une modification est rajoutée en séance concernant la fiche-action 3), sous-action 4) :
 - Bistrots de Pays : rajout d'un nouveau bénéficiaire : associations loi 1901 (les membres échangent au sujet de l'opportunité de rajouter ce nouveau bénéficiaire ; il est précisé que c'est à la demande du Pays de l'Ardèche méridionale, qui réfléchit actuellement à l'avenir du dispositif, et préfère en cela anticipé un éventuel nouveau portage).

Les membres valident à l'unanimité le projet d'avenant n°3 de convention LEADER sous réserve de validation de l'Autorité de Gestion et de l'ASP. L'avenant N°3 prendra effet à compter de la validation par le Comité de programmation, à savoir le 04/07/2019.

7) Examen des dossiers en pré-sélection

Fiche action	Sous action	Intitulé	Bénéficiaire	Coût total	FEADER prévisionnel	Observations
3	2	Accompagnement des propriétaires et mobilisation des professionnels du bâtiment	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	25 070,00 €	20 056,00 €	<p>Les membres présents à l'audition insistent sur l'intérêt porté à ce projet par les animateurs.</p> <p>Les membres du Comité de programmation soulignent le fait que c'est une opération très appréciée et opérationnelle, tant au niveau des collectivités que des artisans, et qui couvre l'ensemble du territoire.</p> <p>L'économie globale du projet aurait mérité d'être présentée plus en détail, afin de mieux mesurer l'effet levier apporté par LEADER.</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p> <p><i>Projet coup de cœur du Comité de programmation.</i></p> <p><i>Pierre CHAPUIS et Pascal WALDSCHMIDT, par ailleurs membres du Bureau syndical du Pays de l'Ardèche Méridionale, ne prennent pas part au vote.</i></p>
3	2	Mise en œuvre des ménages dans le cadre de Rénofuté Centre Ardèche – 2020-2021	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche	24 500,00 €	19 600,00 €	<p>Les membres présents à l'audition insistent sur l'intérêt porté à ce projet par les animateurs.</p> <p>Les membres du Comité de programmation soulignent le fait que c'est une opération très appréciée et opérationnelle, tant au niveau des collectivités que des artisans, et qui couvre l'ensemble du territoire.</p> <p>L'économie globale du projet aurait mérité d'être présentée plus en détail, afin de mieux mesurer l'effet levier apporté par LEADER.</p>

						<p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p> <p>Projet coup de cœur du Comité de programmation.</p> <p><i>Alain SALLIER, par ailleurs membre du Bureau communautaire de la CAPCA, ne prend pas part au vote</i></p>
3	6	Animation et actions des Bistrots de Pays 2019	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	37 278,00 €	29 822,40 €	<p>L'audition du porteur de projet a permis de confirmer la première analyse faite sur ce projet. Les membres partagent unanimement qu'il s'agit d'un réseau exemplaire, dont on peut noter la rigueur et le dynamisme, particulièrement en Ardèche méridionale.</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p> <p><i>Pierre CHAPUIS et Pascal WALDSCHMIDT, par ailleurs membres du Bureau syndical du Pays de l'Ardèche Méridionale, ne prennent pas part au vote.</i></p>
5	1	Start up de Territoire	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	87 400,00 €	69 920,00 €	<p>Les membres présents à l'audition font part de leur intérêt pour cette démarche innovante, dont le slogan « même pas peur » résume à la fois l'ambition et le caractère expérimental.</p> <p>Pour autant, à l'issue de cette présentation les membres échangent sur l'opportunité de soutenir ce projet qui pour certains est difficilement appréhendable (nature de l'animation mise en place, effets/résultats, adaptabilité à un territoire rural, articulation avec les autres dynamiques et acteurs, modalités de construction du collectif, notion de start-up, ...).</p> <p>Cependant, considérant l'ensemble de ces remarques mais aussi l'intérêt potentiel de ce projet pour faire émerger une dynamique de territoire, la pré-sélection du projet est reportée à un prochain Comité de programmation.</p> <p>Il est proposé que le porteur de projet apporte des précisions aux trois questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De quelle manière Archer sera mobilisé pour accompagner/compagnonner le projet ? • Quels sont les exemples de réalisations, apports

						<p>concrets sur les autres territoires ayant lancé cette démarche, en particulier en zone rurale ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment le projet va s'articuler avec les acteurs et les initiatives présents sur le territoire (ESS, associations ...) ?
5	2	Structuration et renforcement de la filière bijou dans la vallée du bijou et développement des potentiels économiques liés au bijou au travers d'actions collectives	Communauté de communes Val'Eyrieux	80 004,10 €	51 202,62 €	<p>Les membres présents lors des auditions soulignent la qualité de la présentation, incarnée par une complémentarité entre élus et techniciens. Il s'agit d'un projet de valorisation d'une culture, d'un savoir-faire, qui comprend des aspects sociaux, économiques, culturels, touristiques, éducatifs. Le porteur s'est notamment rapproché des établissements scolaires secondaires et professionnels (besoin d'emplois qualifiés).</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p> <p><i>Projet coup de cœur du Comité de programmation.</i></p> <p><i>Catherine FAURE, par ailleurs membre du Bureau communautaire de Val'Eyrieux, ne prend pas part au vote</i></p>

8) Atelier Jeunesse et gouvernance

Deux appels à projets sont en cours :

- Appel à projets 6.1 : soutien aux projets labellisés par les jeunes

Il a été lancé officiellement le 27 juin après avoir été validé lors du Comité de programmation du 21 mars 2019, puis par l'Autorité de gestion.

Pour rappel il couvre 4 thématiques : formation des jeunes, lien social, loisirs et découverte du territoire, culture.

Son calendrier est le suivant :

- Date limite de dépôt des dossiers : 30 octobre 2019
- Jury « jeunes » : fin novembre
- Présentation de l'avis de l'atelier « Jeunesse et Gouvernance » lors du Comité de programmation du 12 décembre
- Sélection 1^{er} trimestre 2020

- Appel à candidatures 6.2 : soutien aux projets en faveur de la jeunesse.

Cet appel à candidature est toujours en cours.

L'expérimentation d'une communauté collaborative en ligne a été lancée pour 6 mois. Il n'y a pas un seul réseau social pour les jeunes, c'est pourquoi plusieurs ont été retenus :

- Facebook : AtelierJet G - <https://www.facebook.com/AtelierJetG/>
- Instagram : atelier.jg avec le hastag associé #fairelaplaceauxjeunes - <https://www.facebook.com/AtelierJetG/>
- Snapchat : atelier_jg - http://www.snapchat.com/add/atelier_jg

Chaque membre du GAL peut s'appropriier les outils et y partager des informations. Il y a un enjeu de lisibilité de l'action du GAL en faveur des 13-30 ans derrière cette démarche.

Le fait de partager des publications en ligne peut rendre accessible l'information à un public qui n'est pas forcément initié à la démarche LEADER (jeune ou pas).

Une vigilance sera apportée concernant la confidentialité de certaines informations/documents.

Chacun est invité à se connecter pour tester les outils ; cela permettra de faire des retours à Gabriel.

Il est possible de prévoir un temps de « formation » pour les membres du Comité de programmation qui souhaitent mieux connaître le fonctionnement de ces outils.

9) Retour sur le GAL du 20 juin 201 à Lussas

Thème : « Comment susciter l'innovation économique aujourd'hui en Ardèche ? »

80 participants, plutôt satisfaits

Un GAL placé sous le signe :

- d'une « **expérience positive de LEADER** » pour les participants
- De **méthodes innovantes** (mobilisation de 2 « facilitatrices » : une pour la conception et animation de l'évènement et une pour la partie graphique)
- De qualité et la richesse des interventions

Où ce sont les participants et les intervenants qui ont parlé de LEADER, plutôt en bien...Et où nous avons pu réfléchir et débattre ensemble sur l'innovation économique !

Un bilan illustré sera envoyé prochainement aux membres du GAL, partenaires, participants, ...

Florence DODET et Alain SALLIER annoncent que la commission agriculture forêt se réunira prochainement pour commencer à préparer le prochain GAL, dédié aux thématiques agriculture et forêt.



10) Projets proposés à la sélection et à la programmation :

Fiche action		Intitulé	Bénéficiaire	Note validée	Montant éligible	FEADER programmé	Observations
5	1	Espace de travail partagé et collaboratif	Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes	17	22 771,45 €	14 573,72 €	Unanimité
6	4	Consolidation du réseau Passerelle patrimoines dans une configuration territoriale élargie	Agence de Développement Touristique de l'Ardèche	18	50 233,02 €	30 000,00 €	1 abstention
Total FEADER programmé (voir maquette financière)						44 573,72	

Les membres valident les 2 projets ci-dessus proposés à la sélection et à la programmation.

11) Projets proposés à la programmation

Fiche action		Intitulé	Bénéficiaire	Note	Montant éligible	FEADER	Observations
1	3	Créer un lieu de vie éco-citoyen regroupant habitats et activités dans l'ancien moulinage de Chirols	Collectifs des futurs résidents du moulinage de Chirols	75	300 000,00 €	144 000,00 €	
2	2	Mise en place et déploiement d'un dispositif partenarial de soutien aux projets agricoles - année 3	Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale	25	27 141,38 €	17 370,48 €	Alain CHARROUD <i>par ailleurs président d'ISPAM, ne prend pas part au vote.</i>
3	2	Accompagner la montée en compétence des acteurs locaux sur la rénovation énergétique performante	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	23	24 601,15 €	19 406,29 €	<i>Dominique ALLIX et Alain GIBERT, par ailleurs membres du Bureau syndical du Parc des Monts d'Ardèche, ne prennent pas part au vote.</i>

6	1	Création d'un coin nature partagé intergénérationnel	Communauté de communes Pays Beaume Drobie	27	7 501,79 €	6 000,00 €	<i>Pascal WALDSCHMIDT, par ailleurs membre du Bureau communautaire du Pays Beaume Drobie, ne prend pas part au vote</i>
6	1	Expérimentation de l'autostop organisé	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche	21	8 000,00 €	6 400,00 €	<i>Alain SALLIER, par ailleurs membre du Bureau communautaire de la CAPCA, ne prend pas part au vote</i>
6	1	Développement et accompagnement conseil de vie sociale	Foyer Privadois Habitat Jeunes	24	8 635,86 €	6 906,29 €	
6	3	Développer l'interculturalité, la mobilité internationale et européenne des jeunes ardéchois et soutenir les acteurs de jeunesse dans les projets de mobilité	CRIJ Rhône-Alpes	22	24 171,10 €	9 599,77 €	
Total FEADER programmé (voir maquette financière)						209 682,83 €	

Les membres valident à l'unanimité les 7 projets ci-dessus présentés en programmation.

12) Dossiers présentés pour reprogrammation

Fiche action	Intitulé	Bénéficiaire	Objet de la reprogrammation	Montant éligible	FEADER	
4	3	Animation de l'Ecole de Projets EVEIL - Encourager Valoriser les Expérimentations et les Initiatives Locales	Association Montagne Emploi SUD (AMESUD)	Evolution des dépenses avec un coût du projet moins élevé et obtention d'un nouveau cofinancement (DDCSPP), entraînant une diminution du montant FEADER programmé le 21/03/19.	93 941,72 €	26 377,96 €

Les membres valident à l'unanimité cette reprogrammation.

13) Régularisation du montant programmé suite à rattrapage

Fiche action		Intitulé	Bénéficiaire	Rappel programmation	date	Rappel FEADER voté	Montant FEADER régularisé	Ecart
3	2	Mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique - mobilisation des artisans - 2017/2019	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	14/09/2017		14 560,96 €	14 564,00 €	3,04 €

Les membres valident à l'unanimité cette régularisation.

14) Décisions

- **Validation de la délégation de signature**

Les membres valident à l'unanimité la délégation de signature de la Présidente à Elisa Jaffrennou pour les accusés de réception des dossiers.

- **Validation du relevé de décisions du Comité de programmation du 21 mars 2019**

Le relevé de décisions est validé à l'unanimité.

La séance est close à 21h00.

Lorraine CHENOT,
Présidente du GAL Ardèche³